

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20263004_38/265
	Du 30 avril 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : - Absents non excusés sans procuration : - <u>Objet :</u> Désignation du correspondant défense au sein du conseil municipal de Caveirac	<p>L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence d'Isabelle MAZAY, 1^{ère} Adjointe,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Jean-Luc CHAILAN pouvoir à Marc SERVILE, Ruben VANEL pouvoir à Cyril GUERRE, Gautier CASES pouvoir à Isabelle MAZAY, Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Philippe GALLI, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Pauline DELOFFRE pouvoir à Nathalie PERROT</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : 0</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : 0</p>

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un Correspondant Défense au sein de chaque conseil municipal ;

Considérant la volonté de l'État d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation par des actions de proximité ;

Considérant que, lors de chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller municipal en qualité de Correspondant Défense ;

Considérant que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour les questions relatives à la défense et aux relations Armée-Nation ;

Considérant que cette mission s'organise autour de trois axes principaux :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine ;

Madame MAZAY propose au Conseil municipal de :

DECIDER de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Correspondant Défense ;

PROCEDER à l'appel des candidatures : Monsieur Philippe LOYAU présente sa candidature. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Conseil municipal,
à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

PROCLAME Monsieur Philippe LOYAU comme correspondant défense de la commune de Caveirac

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 11 mai 2026

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe
Isabelle MAZAY



Le Secrétaire de séance
Pascal MIARD



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>